LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2016

1° - PERSONNEL

A. Engagement

1) Décision de ne pas renouveler la nomination à titre effectif d'un Sergent volontaire.

2) Décision de nommer à titre effectif un sapeur-pompier volontaire stagiaire pour une période de 6 ans avec effet au 1er juillet 2016.

3) Etant donné que les Instances ne se réunissent pas pendant les mois de juillet et d'août, et qu'il y a dès lors lieu de prendre une décision de principe quant à la situation de recrues sapeurs-pompiers au terme de leur année de stage afin de ne pas créer de vide juridique préjudiciable à ces derniers ;

   Décision de principe :
   - de nommer à titre définitif en qualité de sapeur-pompier professionnel, au terme de leur période de stage, les recrues sapeurs-pompiers professionnels entrée en fonction le 1er septembre 2015 qui remplissent les conditions pour être nommées et pour lesquelles le Maître de stage a proposé la nomination ;
   - de prolonger pour un premier terme de six mois, la période probatoire des recrues sapeurs-pompiers professionnels qui ne remplissent pas, au terme de leur période de stage initiale, l'ensemble des conditions pour être nommées à titre définitif et pour lesquelles le Maître de stage aura proposé la prolongation de la période de stage ;
   - de mettre un terme à l'engagement des recrues sapeurs-pompiers professionnels qui ne remplissent pas, au terme de leur période de stage initiale, l'ensemble des conditions pour être nommées à titre définitif et pour lesquelles le Maître de stage aura proposé le licenciement.

   étant entendu que le Conseil d'Administration de septembre 2016 examinera et adaptera en conséquence la situation individuelle des intéressés et, selon les cas, ratifiera soit la nomination à titre définitif en qualité de Sapeur-Pompier professionnel, soit la prolongation intervenue, soit le licenciement.

4) <u>Prolongation de l'engagement d'un dispatcheur civil</u>

   Attendu que le contrat de travail à durée déterminée de six mois d'un dispatcheur civil arrive à échéance le 31 août 2016 ;

   Etant donné que les Instances ne se réunissent pas pendant les mois de juillet et d'août, et qu'il y a donc lieu de prendre une décision de principe quant à la prolongation (ou non) de l'engagement de l'intéressé au terme de son contrat afin de ne pas créer de vide juridique préjudiciable à ce dernier ;

Décision de principe de :

- Soit prolonger l'engagement de l'intéressé en qualité de Dispatcheur civil, dans le cadre d'un contrat de travail APE employé à durée indéterminée, à partir du 1er septembre 2016, selon les mêmes conditions horaire et barémique que précédemment, si le Capitaine responsable du Dispatching émet un avis favorable à la prolongation de son engagement pour une durée indéterminée ;
- Soit prolonger l'engagement de de l'intéressé en qualité de Dispatcheur civil, dans le cadre d'un contrat de travail APE employé à durée déterminée, pour une nouvelle durée de 6 mois, selon les mêmes conditions horaire et barémique que précédemment, si le Capitaine responsable du Dispatching émet un avis favorable à la prolongation de son engagement pour une durée déterminée ;
- Soit ne pas prolonger l'engagement de l'intéressé en qualité de Dispatcheur civil, si le Capitaine responsable du Dispatching émet un avis défavorable à la prolongation de son engagement.

étant entendu que le Conseil d'Administration de septembre 2016 adaptera en conséquence la situation de l'intéressé et ratifiera soit la prolongation de l'engagement pour une nouvelle durée déterminée de 6 mois, soit la prolongation de l'engagement pour une durée indéterminée, soit le non renouvellement du contrat de travail.

B. Procédure :

1) Prise d'acte d'un arrêt par lequel le Conseil d'Etat décide que la requête introduite par un membre du personnel opérationnel professionnel, en vue de l'annulation de la décision du Conseil d'Administration de lui infliger une sanction disciplinaire, est biffée du rôle.
2) Prise d'acte d'un arrêt rendu par le Conseil d'Etat annulant la décision du Conseil d'Administration infligeant une sanction disciplinaire à un membre du personnel opérationnel.

C. Bien-être des travailleurs.

Réquisition de pompiers à la Prison de Lantin : état de la situation.

Prise d'acte que les membres du personnel opérationnel de l'institution ont cessé leur permanence à l'établissement pénitentiaire de Lantin, la réquisition à leur égard ayant pris fin ce matin même.

E. Désignation à des fonctions supérieures.

1) Désignation de deux sergents professionnels pour exercer les fonctions supérieures d'adjudant professionnel à dater du 1er juillet 2016.
2) Désignation de deux caporaux professionnels pour exercer les fonctions supérieures de sergent professionnel à dater du 1er juillet 2016.

2° - MARCHES PUBLICS

Information relative aux décisions du Comité de Gestion du 20 juin 2016, à savoir, d'une part, la décision d'attribuer le marché public ayant pour objet la fourniture de machines à lessiver et séchoir à la société FIRE TECHNICS N.V., et d'autre part, la décision d'autoriser l'acquisition de 1000 paires de gants « feu » à la société FIRE TECHNICS N.V. (adjudicataire du marché passé par le SPF Intérieur).

3° - FINANCES

Redevance incendie 2014 (frais admissibles 2013) - Quotes-parts des centres de Groupe Régionaux

Décision d'émettre un avis favorable sur la quote-part IILE relative aux frais admissibles encourus durant l'année 2013, telle que fixée par les Services fédéraux de M. le Gouverneur de la Province de Liège.

4° - CONVENTIONS

Décision d'adhérer à la Convention de partenariat entre la Province et les Zones de secours en vue de la création d'un dispatching provincial.